

HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES AU GHANA

EXIGEONS LA DIGNITÉ

LE LOGEMENT, C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

AFR 28/004/2011

AILRC-FR

Avril 2011

Monsieur,

Des milliers de personnes qui vivent et travaillent à proximité des voies ferrées d'Accra risquent d'être expulsées de force dans le cadre des projets de réaménagement du réseau ferroviaire national.

Les expulsions forcées sont une violation des droits humains. Aux termes du droit international, on ne peut recourir aux expulsions forcées qu'en dernier ressort et après examen de toutes les autres solutions envisageables. D'autre part, des garanties doivent être en place : les personnes concernées doivent être véritablement consultées, avoir été averties dans un délai raisonnable, s'être vu proposer une solution de relogement et une indemnisation appropriées et pouvoir exercer les recours prévus par la loi. Toute personne, propriétaire ou non de son terrain ou de sa maison, a droit à ces protections.

Permettez-moi de vous demander de suspendre l'exécution du projet de démolition des constructions en bordure de voie ferrée à Accra jusqu'à ce que toutes les garanties nécessaires soient en place, notamment un processus de concertation véritable et un programme de réinstallation comprenant des solutions de relogement appropriées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Pays :

Chairman of the Railway Development
Authority, Daniel Markin
Ministry of Transport
Accra, Ghana



Ils vivent le long de la voie ferrée. Accra (novembre 2010).
© Amnesty International